

COMMUNE d'OETING

PROCES-VERBAL

Séance du 15 décembre 2021 à 19 h 30
Convocation du 10 décembre 2021
Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....23
Présents.....17
Procurations.....4
Excusés.....2

Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, SPINDLER Annette, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, LOMBARDI Mario, ZUSCHROTT Franz, SCHIFFER Isabelle, FREYMANN Rachel, WEBER Jean-Marc, KOMAC Geoffroy, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH Christelle, SCHLUPP Loïc et KIEFFER Annick.

Procuration : Mmes et MM. FROEHLINGER Didier (à NEUMAYER Laurence), SCHAEFFER Yves, (à SOTGIU Mario), PACIELLO Virginie (à DIEUDONNE Myriam) et THILLEMENT Céline (à KIEFFER Annick)

Excusés : MM. DANN Daniel et GIGLIA Emmanuel

M. SCHLUPP Loïc est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV de la séance du 28 octobre 2021

POINT N°1 – Motion en faveur de la pérennisation du régime spécial de sécurité sociale minière, de sa caisse nationale, de ses emplois et des financements solidaires

POINT N°2 – Pétition contre l'écriture dite « inclusive »

POINT N°3 – Participation au dispositif de soutien au commerce 2022

POINT N°4 – Protection sociale complémentaire : débat

POINT N°5 – Décompte du temps de travail des agents publics

POINT N°6 – Validation de l'organigramme des services

POINT N°7 – Modification du tableau des emplois

POINT N°9 – Aménagement du cimetière communal : demande de subvention au titre de la DETR

POINT N°10 – Subvention à l'Association de Services et Loisirs pour Seniors

POINT N°11 – Urbanisme : convention déterminant les missions et les modalités d'intervention respectives des communes de l'Intercommunalité et du Service commune ADS (Application du Droit des Sols)

Point N°12 – Achat d'un bien non bâti en section 2 n° 144 et 165 (au droit du 782 de la rue du Général de Gaulle) : modificatif du point n° 11 du 28/10/2021

Point N°13 – Achats de biens non bâtis rue des Ecoles : modificatif du point n° 12 du 28/10/2021

Divers – Comptes rendus :

- sur l'avancement des dossiers d'urbanisme
- sur les dossiers de travaux
- sur l'avancement des chantiers et les travaux en régie
- sur la vie scolaire et périscolaire
- vie communale, communication

Annexe – Droits de préemption et informations diverses

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire demande

* de modifier l'intitulé d'un point, à savoir :

- Point 3 : au lieu de « Participation au dispositif de soutien au commerce 2022 »
dire « Dispositif de soutien au commerce : modification du règlement et renouvellement »

Décision du Conseil Municipal : accord

* d'ajourner le point 5, à savoir :

- « Décompte du temps de travail des agents publics »

Décision du Conseil Municipal : accord

Le Maire demande au Conseil Municipal de désigner le/la secrétaire de séance. Il propose M. SCHLUPP Loïc

Décision du Conseil Municipal : accord

Approbation du PV de la séance du 28 octobre 2021

✓ **Observations :**

Décision : Le procès-verbal du 28 octobre 2021 est adopté à l'unanimité

POINT N°1 – Motion en faveur de la pérennisation du régime spécial de sécurité sociale minière, de sa caisse nationale, de ses emplois et des financements solidaires

Par courriel du 3 novembre 2021, le Syndicat des Mineurs CGT du Bassin Houiller Lorrain s'adresse à nous pour nous alerter sur les orientations gouvernementales qui concernent la pérennité de l'offre de santé sur notre territoire.

Le Maire donne lecture du courrier et demande de voter la motion suivante :

« Particulièrement préoccupés par les orientations annoncées par le gouvernement concernant le devenir du réseau de santé Filieris CANSSM,

Considérant les engagements pris par l'Etat en 2013, de garantir le régime minier et tous les droits des mineurs jusqu'au dernier vivant,

Considérant l'apport considérable du régime minier en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de la prise en charge de nos populations »

Après avoir entendu ce qui précède,
Vu l'exposé du Maire ;
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

De demander solennellement que soient garantis le régime de sécurité sociale minière, son unicité, la consolidation de l'offre de santé FILIERIS sur notre territoire et de la CAN SSM avec ses emplois, ainsi que les financements solidaires indispensables pour assurer leur pérennité et leur développement.

POINT N°2 – Pétition contre l'écriture dite « inclusive »

Par courriel du 23 novembre 2021, l'Association SOS Education nous interpelle sur l'emploi de l'écriture dite « inclusive » afin qu'elle ne soit pas utilisée dans nos écoles qualifiant cette graphie excluante et discriminante.

Le Maire donne lecture du courriel à l'assemblée.
A cet effet, une pétition nous est transmise.

Vu l'exposé du Maire ;
Après en avoir délibéré ;
Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité

D'accorder le droit à M. le Maire de signer la pétition au nom de la Commune et des élus.

POINT N°3 – Dispositif de soutien au commerce : modification du règlement et renouvellement

Par courrier du 23 novembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France nous transmet la délibération du Conseil Communautaire du 23 septembre 2021 concernant la poursuite du dispositif de soutien au commerce.

Depuis 2016, le Conseil Municipal participe à ce dispositif de soutien au commerce pour les entreprises implantées dans la commune et remplissant les conditions d'éligibilité.

La convention d'autorisation de mise en œuvre de ce dispositif établi entre la Région et la Communauté d'Agglomération arrivant à échéance au 31/12/2021, il est proposé :

- de demander sa prolongation de 5 ans, par avenant, du 01/01/2022 au 31/12/2026,
- de valider le règlement intérieur modifié et consultable en annexe de la présente délibération
- de reconduire le principe d'abondement de la Commune à ce dispositif de subvention et d'en fixer le taux.

Le Conseil Municipal,
Vu le règlement en vigueur au 01/01/2022 modifié par décision communautaire du 23 septembre 2021 concernant l'opération de modernisation des activités commerciales, artisanales et de service de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France ;
Vu l'exposé du Maire ;
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

1° d'approuver les modifications au règlement intérieur du dispositif de soutien au commerce, à l'artisanat et aux services ;

2° de fixer le taux d'abondement communal à 5 % de l'investissement HT plafonné à 1 000 € ;

3° de fixer le nombre de dossiers à maximum 2 par an ;

4° de prévoir la dépense au budget 2022.

POINT N°4 – Protection sociale complémentaire : débat

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des RH.

Par courrier du 29 novembre 2021, le Centre de Gestion de la Moselle (CDG57) nous informe :

En application de l'article 4 III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance, soit avant le 18 février 2022.

Ce débat a pour objet de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire, en prenant en compte l'entrée en vigueur progressive de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

Le contenu du débat n'est pas déterminé par cette ordonnance. Les employeurs publics territoriaux sont libres de définir le contenu du débat et de l'orienter autour des problématiques qui sont propres à leurs structures. Nous vous proposons un document support au débat, à partir duquel des ajustements pourront être proposés en tenant compte des précisions réglementaires attendues, à savoir :

- Le montant de référence sur lequel se basera la participation (quel panier de soins minimal pourra correspondre en santé, quelle garantie en prévoyance) et quel indice de révision
- La portabilité des contrats en cas de mobilité
- Le public éligible
- Les critères de solidarité intergénérationnelle exigibles lors des consultations
- La situation des retraités
- La situation des agents multi-employeurs
- La fiscalité applicable (agent et employeur)
- ...

Sachant que chaque conseiller a été destinataire en même temps que la convocation au présent conseil du « **document support au débat** ».

Le Conseil Municipal est amené à débattre.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

BOSLE Emilie : est-ce que le Centre de Gestion propose un groupement de plusieurs collectivités ou un contrat groupe qui serait négocié ?

Le Maire : c'est le Centre de Gestion qui s'occupera de ça et des appels d'offres.

NEUMAYER Laurence : après, on n'a pas obligation de choisir celle-là. On n'est pas de taille à choisir la mutuelle.

Le Maire : nous reviendrons dessus puisqu'il y a un débat.

POINT N°5 – Décompte du temps de travail des agents publics

Ajourné

POINT N°6 – Validation de l'organigramme des services

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances.

L'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une organisation. Il donne une vue d'ensemble de la répartition des postes et fonctions au sein d'une structure. Cette cartographie permet de visualiser les différentes relations de commandement ainsi que les rapports de subordination d'où une vision simple et claire de l'organisation des services.

Aujourd'hui, il vous est demandé de valider l'organigramme des services joint à la présente délibération.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé;
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

1° d'approuver l'organisation des services à compter de la date de la présente délibération telle que présentée aux membres du conseil municipal ;

2° d'adopter l'organigramme des services de la ville de Oeting comme joint en annexe ;

3° de charger le Maire et le Service Général, chacun en ce qui le concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

POINT N°7 – Modification du tableau des emplois

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des RH.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

Considérant le tableau des emplois modifié par le Conseil Municipal le 24 juin 2021 ;

Il est proposé au conseil municipal la création du poste suivant :

FILIERE TECHNIQUE

CADRE D'EMPLOI	GRADE	DUREE HEBDO.	Effectif au 01/01/2022	
			Nb d'emplois	Nb d'emplois occupés
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe	28 h 00	1	0

FILIERE MEDICO-SOCIALE

CADRE D'EMPLOI	GRADE	DUREE HEBDO.	Effectif au 01/01/2022	
			Nb d'emplois	Nb d'emplois occupés
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	22 h 00	1	0

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'exposé ;
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

D'adopter les modifications proposées.

POINT N°8 – Aménagement du cimetière communal : demande de subvention au titre de la DETR

La Commune envisage d'optimiser les services à la population en aménageant le cimetière communal. Ce projet est susceptible d'être subventionné au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) entre 20 et 60 %.

Le projet concerne la partie haute du cimetière communal : aménagement de 10 cave-urnes et 2 columbariums.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé du Maire ;
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

- 1° d'approuver le projet tel que proposé ;
- 2° de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR ;
- 3° d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

POINT N°9 – Subvention à l'Association de Services et Loisirs pour Seniors

Mme Annette SPINDLER, Adjointe chargée de la vie associative, présente ce point.

Par courrier en date du 22 octobre 2021 reçu en Mairie le 28 octobre 2021, l'Association de Services et Loisirs pour Seniors, nous a fait parvenir une demande de collaboration et notre participation afin de les soutenir dans leurs missions.

Après avoir entendu ce qui précède ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

D'attribuer une subvention de 50 € à l'Association de Services et Loisirs pour Seniors.

Point N°10 – Urbanisme : convention déterminant les missions et les modalités d'intervention respectives des communes de l'Intercommunalité et du Service commune ADS (Application du Droit des Sols)

Par délibération du 11 décembre 2014, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Forbach a validé les termes de la convention déterminant les missions et les modalités d'intervention respectives des communes et du service commun ADS (Autorisations du Droit des Sols) placé » sous la responsabilité du Syndicat mixte de cohérence du Val de Rosselle.

A compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3 500 habitants disposent d'une télé procédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter de cette date.

Dans ce contexte, l'intercommunalité s'est dotée d'un logiciel d'instruction spécifique raccordé à la plateforme des autorisations d'urbanisme développée par l'Etat qui permet la saisine par voie électronique des demandes (SVE), le partage et l'échange de dossiers entre tous les acteurs de l'instruction.

La commune demeure le point d'entrée des demandes ADS. Les usagers pourront donc, à l'avenir, déposer leurs demandes soit par voie électronique, soit classiquement. Le service instructeur sera saisi pour instruction. Les documents sont, comme c'est le cas à présent, transmis au Maire pour la décision finale.

Ce nouveau mode de fonctionnement n'étant pas prévu dans la convention d'origine, il convient de compléter celle-ci par un avenant n°1 joint à la présente.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé du Maire ;
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

1° Que cet avenant a pour objet de compléter les modalités d'intervention respectives des communes concernées et du service ADS, à savoir :

- que les communes, en qualité de guichets uniques, reçoivent l'ensemble des dossiers via une téléprocédure (SVE) ou au format papier. Elles valident et transmettent l'ensemble des demandes par voie dématérialisée au service instructeur à partir du logiciel mis à disposition par l'intercommunalité,
- que le service ADS instruit le dossier et transmet, via la plateforme, les pièces aux services consultables ayant un avis à rendre. Les propositions d'arrêtés sont également transmises de manière dématérialisée via le logiciel mis en place

2° que les clauses et conditions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Point N°11 – Achat d'un bien non bâti en section 2 n° 144 et 165 (au droit du 782 de la rue du Général de Gaulle) : modificatif du point n° 11 du 28/10/2021

Dans sa séance du 1^{er} décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé

1° *d'acquérir pour la somme de 10 € la parcelle de 14m² issue du réarpentage des parcelles cadastrées section 2 n° 144 et 165 au droit du 782 rue du Général de Gaulle, et*

2° *d'autoriser M. le Maire à faire office de notaire et Mme NEUMAYER Laurence, 1^{er} adjoint, à signer l'acte administratif y relatif.*

Puis,

dans sa séance du 28 octobre 2021, le Conseil Municipal a décidé

D'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte à intervenir devant notaire.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé du Maire ;
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

1° d'annuler les délibérations du 1^{er} décembre 2020, point 17 et 28 octobre 2021, point 11 dans leur totalité ;

2° d'acquérir pour la somme de 10 € la parcelle de 14 m² cadastrée section 2 n° 396 au droit du 782 rue du Général de Gaulle ;

3° d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte à intervenir.

Point N°12 – Achats de biens non bâtis rue des Ecoles : modificatif du point n° 12 du 28/10/2021

Dans sa séance du 16 février 2021, le Conseil Municipal a décidé

« 1° de procéder à la régularisation foncière des parcelles sises rue des Ecoles cadastrées ;

- Section 4 n°366, n°368 et n°370 pour une surface totale de 0,15 are
- Section 4 n°372 d'une surface de 0,26 are
- Section 4 n° 286 et n° 291 pour une surface totale de 0.47 are

et

2° de réaliser la transaction par voie d'acte administratif et **AUTORISE** à cet effet Mme Laurence NEUMAYER à signer l'acte au nom de la Commune, M. le Maire intervenant en tant que notaire. »

Puis,

dans sa séance du 28 octobre 2021, le Conseil Municipal a décidé

D'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte à intervenir devant notaire.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

1° d'annuler les délibérations du 16 février 2021 point 15 et 28 octobre 2021, point 12 dans leur totalité ;

2° de procéder à la régularisation foncière des parcelles sises rue des Ecoles cadastrées ;

- Section 4 n°366, n°368 et n°370 pour une surface totale de 0,15 are
- Section 4 n°372 d'une surface de 0,26 are
- Section 4 n° 286 et n° 291 pour une surface totale de 0.47 are
-

3° d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte à intervenir.

Divers

- Comptes rendus :

- **sur l'avancement des dossiers d'urbanisme**
 - dans le cadre de la révision du PLU, une étude préliminaire de MOE pour l'aménagement durable d'une voie de désenclavement Rue de Folkling – Allée des Prés du Cygne a été demandée au maître d'œuvre (Guelle & Fuchs) le 15 novembre dernier.

En l'absence de M. Didier FROEHLINGER, M. le Maire invite M. Mario SOTGIU, Conseiller délégué chargé des Services techniques, à présenter ce point.

- **sur le dossier des travaux partie haute et partie basse de la rue de Gaubiving**
 - **Partie haute**
 - Toutes des demandes, arrêtés, DT/DICT sont traitées à ce jour
 - Les travaux sur la partie « eau potable » assurés par la CAFPF ont débuté le lundi 25 octobre 2021. La déviation est toujours en place. 6 réunions de chantier ont eu lieu à ce jour
 - Les travaux de la rue de Gaubiving sont à l'arrêt pour l'instant, puisque l'entreprise Eurovia est en congé jusqu'à mi-janvier. La nouvelle conduite pour l'alimentation en eau potable a été posée jusqu'à la rue des Pâturages. La tranchée a été rebouchée par du gravillonnage, mais le problème, c'est qu'avec la pluie ça a du mal à tenir. Nous avons donc pris la responsabilité, en commun accord avec le chef de chantier, de ne pas remettre cette route en double circulation. Les voitures auraient détérioré le gravillonnage en risquant d'abîmer leurs pneus ou leur carrosserie et nous aurions porté la responsabilité. C'est pourquoi l'interdiction restera en place jusqu'à la fin des travaux. La gendarmerie a été alertée sur le fait que des gens bravent régulièrement l'interdiction et la responsabilité de ces personnes est engagée en cas de problème.
 - La signalisation et l'arrêté sont en place
 - **Subventions**
 - Par courrier du 5 novembre 2021, le Président du département nous informe de l'obtention d'une subvention de 15 000 € correspondant à 30% de la dépense subventionnable, au titre de l'AMISSUR – programme 2021 pour la sécurisation de la rue de Gaubiving RD31C – Partie haute
 - Par courrier du 23 novembre 2021, le Président du département nous informe de l'obtention d'une subvention de 15 000 € correspondant à 30% de la dépense subventionnable, au titre de la prorogation de l'AMISSUR – création d'un trottoir pour personnes à mobilité réduite rue de Gaubiving – RD31C
 - Par courriel du 25 novembre 2021, la sous-préfecture de Forbach nous informe que, « suite à la consommation des crédits DETR de l'arrondissement, notre projet (distributeurs de « canisacs ») n'a pas été retenu avec possibilité de le représenter dans le cadre de la DETR 2022

M. le Maire invite Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe chargée des finances, à présenter ce point.

- **sur l'avancement du projet de construction d'un terrain de tennis couvert, de 2 terrains extérieurs et d'un bâtiment associatif**
 - Réunion avec M. RIESS de MATEC le 30 novembre dernier qui nous a présenté tous les dossiers des architectes qui avaient répondu à l'appel d'offre. Il y en avait plus d'une dizaine. On en a sélectionné 3 qui nous paraissaient particulièrement intéressants et qui répondaient à notre projet.
 - Réunion à venir le 17 décembre 2021, nous allons recevoir ces 3 architectes afin qu'ils nous présentent tous les travaux qu'ils ont déjà fait et leur pédigrée afin de nous permettre de faire notre choix.

M. le Maire invite M. Mario SOTGIU, Conseiller délégué chargé des Services techniques, à présenter ce point.

- **sur l'avancement des chantiers et les travaux en régie**

- Nous avons continué à installer les décorations de Noël mais nous avons rencontré des difficultés avec le fournisseur : le transporteur a roulé sur les colis de décorations qui nous étaient destinés et celles-ci ont été détruites. Nous nous sommes rapprochés de la mairie de Forbach qui nous en a prêtées quelques-unes. Puis on nous en a livré quelques-unes mais pas toutes.

Le Maire : il faut remercier la ville de Forbach de nous en avoir prêté quelques-unes, notamment grâce à M. WEBER Jean-Marc qui travaille à la ville.

- **sur la vie scolaire et périscolaire**

M. le Maire invite Mme Annette SPINDLER, Adjointe chargée de la vie scolaire, à présenter ce point.

- ☛ Les réunions du **premier conseil d'école** pour la nouvelle année scolaire 2021/2022 ont eu lieu le 9 novembre pour l'école maternelle et le 15 novembre 2021 pour l'école élémentaire.
 - Suite à l'élection des parents d'élèves le directeur, la directrice ont expliqué le rôle des parents d'élèves élus (contact avec les familles, rôle d'information et de réflexion).
 - Les **règlements intérieurs** des 2 écoles ont été lus par le directeur et la directrice puis adoptés à l'unanimité.

Ecole Elémentaire

- ☛ La classe de CP a été dédoublée, ce qui donne :
 - ✓ Classe de Mme SEENE : 6 CP et 14 CM1
 - ✓ Classe de Mme SCHUMACHER : 20 CP
- Remerciements de l'ensemble des enseignants et des parents d'élèves à la municipalité pour l'entière prise en charge financière de tous les **tableaux numériques**.
- Les différents exercices de **sécurité** ont été revus :
 - * incendie = alarme classique
 - * intrusion = alarme sirène avec voyants clignotants
 - * risque majeur confinement = corne de brume
- Les **moyens financiers** mis à disposition par la municipalité d'un montant de 3000 € pour l'année civile ont été dépensés pour différents achats de livres (français, maths, etc...) Solde pour cette année : 300 €.
- La **coopérative de l'école** a un compte positif, vu les nombreuses actions annulées : 5000€. Un voyage scolaire est prévu et 2000€ ont déjà été retenus pour cette action.
Mme EYERMANN succède à Mme WAGNER dans sa fonction de trésorière de la coopérative scolaire.
- Les **projets envisagés** pour la nouvelle année scolaire sont nombreux :
 - Participation de 3 classes CM2 /CE2/CE1 au projet « Lire pour dire »
 - Participation au festival du Film d'actualité pour le CE2 et le CM2 envisageable !
 - Sortie au Musée de la Guerre à Gravelotte et à la Maison Robert SCHUMAN à Scy-Chazelles le 26 novembre 2021 pour les CM2.
 - Sorties Cinémas et théâtres (à définir) pour toutes les classes.
 - Sortie au Musée de la Mine pour les CP et les CE1 envisagée au troisième trimestre 2021
 - Projet de sortie à Bliesbruck
 - Une adhésion à l'USEP a été faite pour 4 classes Cycles sportifs avec rencontres USEP (ex : course d'orientation). D'autres rencontres sont possibles.
- Les **demandes de travaux** ont été transmises au Service Technique. La demande de Mme SCHUMACHER de réserver des places de parking pour les enseignants a été discutée : le parking

relevant du domaine public communal, une réservation de places de parking n'est pas autorisée (article L2125-1 du Code Général de la propriété des personnes Publiques).

Ecole maternelle

Des **évaluations** en début d'année scolaire en MS et GS suivant le protocole RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté) ont été menées pour établir des profils qui permettront de répondre plus rapidement aux besoins constatés.

Les **exercices de sécurité** vont de pair avec ceux de l'élémentaire.

Madame BENHAIM explique que les **coopératives** de classes sont affiliées à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole), nécessaires mais non obligatoires. La cotisation est de 30 € par an et par enfant. La tenue d'un cahier de coopérative avec les justificatifs permet un suivi et une vérification annuelle des comptes.

Les **moyens financiers** mis à disposition par la municipalité d'un montant de 3550 € pour l'année civile ont été dépensés pour différents achats nécessaires au fonctionnement. Solde pour cette année : 538,83 €.

La municipalité prend en charge :

- l'assurance du matériel audiovisuel et informatique
- les frais de téléphone
- les frais de pharmacie
- l'entretien de la photocopieuse
- le versement de subventions pour des projets particuliers

Les **actions pédagogiques et projets** sont nombreux et s'organiseront en tenant compte de la situation sanitaire du moment :

- fête de Noël le 17 décembre 2021
- ateliers autour du thème de Noël
- confection d'objets décoratifs et décoration de l'arbre de Noël
- fête costumée (carnaval)

Le passage du **St Nicolas** lundi le 6 décembre 2021 s'est déroulé différemment par rapport aux autres années : une classe après l'autre et les chocolats ont été remis aux enfants par les enseignants. Le St Nicolas a également fait une apparition dans les classes de l'élémentaire.

- Les **demandes de travaux** ont été transmises au Service Technique.
- Le renouvellement (depuis de longues années) de la demande pour le remplacement d'ordinateurs en BCD a été pris en compte et sera proposé au budget.

Périscolaire

Après la remise du dossier **CEJ (Contrat Enfance Jeunesse)** aux Allocations Familiales pour le périscolaire et la jeunesse les montants alloués sont les suivants :

Module Périscolaire : 21 360,85 € diminué de 265,84 € pour raison de réalisation partielle de l'action « périscolaire ».

Module Jeunesse : 8 568,83 € diminué de 1 085,94 € pour raison de réalisation partielle de l'action « Accueil de Loisirs sans hébergements – extrascolaire ».

Associations

Reprise des manifestations sportives et autres :

- 21 novembre Marché de Noël du Bric Oeting
- 27 novembre Auberge de la parole de l'Echo des coucous
- 28 novembre Marché de l'Avent du Conseil de fabrique
- 5 décembre Téléthon de l'AEPO
- 11 décembre Vin chaud du GAO

Les dates des manifestations prévues pour 2022 ont été retenues lors de la réunion avec les présidents (es) des associations le 30 novembre 2021, toujours en attente des directives gouvernementales concernant la situation sanitaire.

☛ Sollicitation des élus pour la distribution des **colis de Noël aux seniors** : pour tous ceux qui sont prêts à distribuer les cadeaux aux seniors, les listes sont disponibles après le conseil et les colis sont à retirer en mairie le samedi 18 décembre de 10 h à 12 h.

- **sur la communication**

M. le Maire invite Mme Magali BOURGUIGNON, Conseillère Déléguée, à présenter ce point.

☛ Opération « **Laisse parler ton Cœur** » : elle consiste à demander aux gens de donner de vieux jouets. Un vrai succès comme l'année dernière.

Annexe – Droits de préemption et informations diverses

La séance est levée à 21 h 15

M. DERUDDER Germain :

Mme NEUMAYER Laurence :

M. FROEHLINGER Didier : **procuration**

Mme SPINDLER Annette :

Mme BOURGUIGNON Magali :

M. SOTGIU Mario :

Mme MULLER Christiane :

M. LOMBARDI Mario :

M. ZUSCHROTT Franz :

Mme SCHIFFER Isabelle :

FREYMANN Rachel :

M. SCHAEFFER Yves : **procuration**

Mme PACIELLO Virginie : **procuration**

M. WEBER Jean-Marc :
M. KOMAC Geoffroy :
Mme BOSLE Emilie :
Mme DIEUDONNE Myriam :
Mme BACH Christelle :
M. SCHLUPP Loïc :
M. DANN Daniel : **excusé**
Mme THILLEMENT Céline : **procuration**
Mme KIEFFER Annick :
M. GIGLIA Emmanuel : **excusé**